

Numéro du BEÉFP 98-44

Kitchener (Ontario)

Immeuble du Gouvernement du Canada

166, rue Frederick

L'Immeuble du Gouvernement du Canada à Kitchener (Ontario) a été construit en 1956-1957 pour les bureaux de Revenu Canada. Il a été conçu par une firme locale d'architectes, Jenkins and Wright. Au fil des années, ses fenêtres ont été remplacées et on a ajouté un auvent en 1997. D'autres modifications comprennent l'ajout d'une rampe pour fauteuil roulant à l'avant et des changements à l'aménagement intérieur dans les espaces à bureaux. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en a la garde. Voir le rapport de bâtiment du BEÉFP 98-44.

Raisons de la désignation

L'Immeuble du Gouvernement du Canada à Kitchener a été désigné édifice fédéral du patrimoine «reconnu» en raison de son importance architecturale, environnementale et historique.

Ce bâtiment est un exemple attrayant du style moderne en raison de l'horizontalité de sa forme et de sa volumétrie, de sa composition asymétrique, de son horizontalité accentuée par le type de fenêtre utilisé et leur disposition, ainsi que de l'interaction subtile des surfaces en saillie et en retrait, crée le bandeau de fenêtres au rez-de-chaussée. La forme simplifiée, l'ornementation dépouillée et l'utilisation de matériaux de qualité dans une gamme limitée contribuent au caractère de ce style du début des années 1950.

Ce bâtiment est situé deux rues à l'est du centre-ville de Kitchener sur la rue Frederick, qui marque la limite entre le secteur commercial et les quartiers résidentiels. Situé au sein d'un ensemble de bâtiments gouvernementaux et de services publics, il est compatible avec les édifices institutionnels voisins et s'harmonise avec son environnement en ce qui a trait au style, à l'échelle, aux matériaux et à la marge de recul.

La construction de l'Immeuble du Gouvernement du Canada à Kitchener est directement reliée à l'augmentation des dépenses fédérales pour les centres fiscaux au cours des années 1950.

Ce bâtiment témoigne de l'expansion des services gouvernementaux dans les centres régionaux.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial de ce bâtiment réside dans les caractéristiques qui expriment le style moderne, y compris la volumétrie rectangulaire, les proportions horizontales,

Kitchener (Ontario)

Immeuble du Gouvernement du Canada

166, rue Frederick

l'ornementation architecturale simple avec des matériaux traditionnels et la relation avec le site.

La volumétrie consiste en des formes rectangulaires coiffées d'un toit plat et un tracé au sol rectiligne avec de légers retraits qui répondent à sa planification fonctionnelle. La façade avant possède des formes imbriquées créées par l'interaction des entrées en saillie du rez-de-chaussée et la cage d'escalier, et le plan en retrait créé par le recul du deuxième étage. La verticalité du bloc d'entrée est équilibrée par les proportions horizontales de la façade. Les bandeaux de fenêtres continus contribuent à l'horizontalité des façades et devraient être respectés. Toutes ces caractéristiques devraient être maintenues, car elles contribuent à l'impressionnante composition moderne.

Conformément aux principes de conception modernes, qui soulignaient l'importance de matériaux lisses, plats et polis et des formes géométriques simples avec un minimum d'ornementation, les façades sont revêtues d'une gamme limitée de matériaux, incluant un placage en pierre calcaire lisse, appareillée en damier sur les façades principales. Le revêtement de la partie arrière du bâtiment est formé de briques grises et orné simplement d'un bandeau de pierres en saillie vis-à-vis des seuils et des linteaux des fenêtres. Des panneaux d'allège en granit noir sont insérés entre les meneaux d'aluminium des fenêtres du rez-de-chaussée. Toute réparation devrait respecter les matériaux et la grande qualité de l'exécution.

La conception d'origine comprend des fenêtres au vitrage transparent monté dans des cadres en aluminium anodisé, avec un motif créé de façon délibérée alternant d'épais montants verticaux et de minces meneaux horizontaux. Ce motif a renforcé l'horizontalité prononcée de la conception d'ensemble du bâtiment. Les nouvelles fenêtres teintées conservent la taille et la forme générales des fenêtres, mais la ligne horizontale formée par les meneaux a été abaissée et les montants et les meneaux ont tous des dimensions uniformes plus grandes. Ces modifications nuisent à l'intégrité de la conception d'ensemble. Les fenêtres devraient être remplacées à la fin de leur durée de vie utile par de nouvelles dont le vitrage respecte l'intention de la conception d'origine.

De la même façon, l'entrée d'origine possédait un auvent simple et linéaire qui a été remplacé par un auvent voûté et vitré. L'auvent actuel est de grandes dimensions et introduit une forme au style incompatible avec la conception d'origine, parce qu'il s'éloigne de l'apparence linéaire horizontale caractéristique du bâtiment. Lors de la planification de travaux de rénovation, le retour à un style plus fidèle au style linéaire simple rehausserait le caractère patrimonial du bâtiment.

Kitchener (Ontario)

Immeuble du Gouvernement du Canada

166, rue Frederick

Peu de finis intérieurs d'origine ont été conservés. Les matériaux intérieurs qui subsistent, tels les plafonds et les murs lisses en plâtre et les planchers en terrazzo, devraient être répertoriés et conservés lors de tous travaux de rénovation intérieure éventuels. Les nouveaux aménagements devraient s'inspirer des finis et des formes caractéristiques de cette époque, comme l'acier inoxydable brossé, les finis lisses et les formes et les styles modernes simples. Les accès et la disposition des espaces de circulation à l'intérieur devraient être respectés. L'emplacement du mât de drapeau et l'utilisation de la signalisation montée en surface à l'entrée contribuent au style asymétrique et au caractère moderne du bâtiment et devraient être conservés.

La relation entre le béton de la rue et le bâtiment est caractéristique du style urbain et elle devrait être conservée. Une pelouse simple et des plantes ornementales basses renforcent la relation dégagée entre le bâtiment et le niveau du sol.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP.

99-12-20